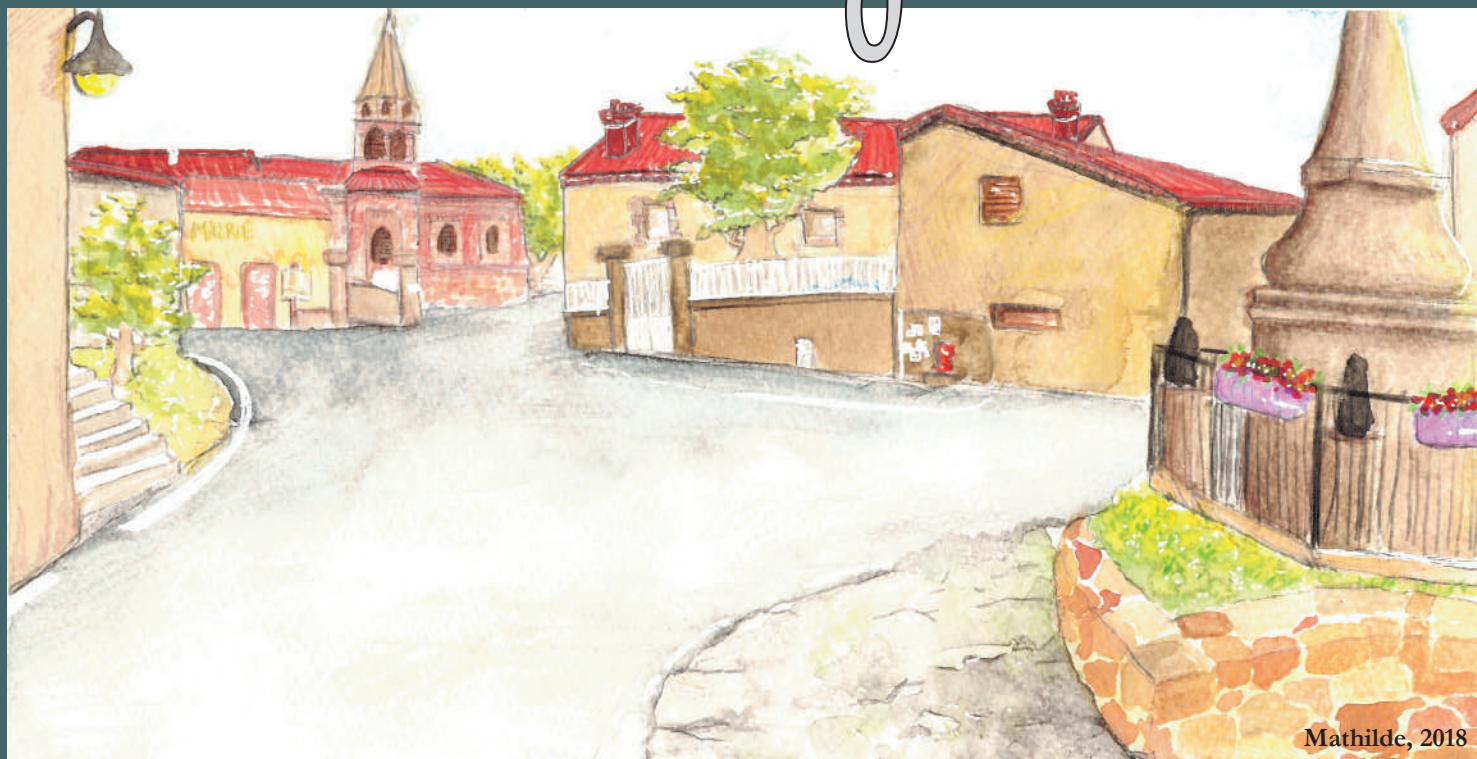


Le Journal des égliseneuvevois



Mathilde, 2018

AGENDA 2019

- Repas des anciens : dimanche 17 mars 2019, salle des fêtes (« Chez Fan », Françoise et Jean auront la gentillesse de nous offrir leurs talents à cette occasion)
- Spectacle Les P'tits Papiers (API) « MaxVandervorst » : vendredi 29 mars en soirée, salle des fêtes.
- Commémorations 8 mai, 11h30, suivies d'un pot à la mairie.
- Théâtre en Mai (date à définir)
- Visites guidées dans le village organisées par l'API (été 2019, dates à définir)
- Bal du 14 août, salle des fêtes.
- Brocante jeudi 15 août 2019

SOMMAIRE

Mot du maire _____	page 2	Festival du TRAC _____	pages 20-21
Les budgets _____	pages 2-3	Inauguration _____	page 22
Subventions _____	pages 3	Tango _____	page 23
Assainissement _____	page 4	14 et 15 août _____	pages 24-25
SIVU _____	page 5	L'A.C.I.E.R. _____	pages 26
Columbarium _____	pages 6-7	Associations _____	pages 26-29
SIAEP _____	page 8	Mémento _____	page 30
SICTOM _____	page 9	Etat civil _____	page 31
Contrat Rivière _____	pages 10-11	Entreprises _____	page 32
Parc _____	page 12		
Adil _____	page 13		
Ecole _____	pages 14-15		
Commémorations _____	pages 16-17		
Inondations _____	page 18		
Internet _____	page 19		

BONNE LECTURE !

Le mot du Maire

Après l'inauguration de notre église, nous allons poursuivre des travaux d'aménagement qui étaient prévus depuis longtemps et laissés en instance.

Tout d'abord, un projet d'aménagement d'un columbarium dans notre nouveau cimetière. Initié par mes adjoints et un conseiller Daniel DAVID. Il consiste à implanter des éléments de pierres de taille récupérés chez un marbrier dans la famille de Michel REDON qui seront installés dans l'angle supérieur droit du cimetière. Les compétences de Daniel en matière de sculpture et taille de pierres seront utilisées pour cette occasion. Merci à eux.

Durant les travaux de l'église, une partie du mur longeant le pré de Madame COUDERT avait été déposé afin de faciliter la circulation des engins et éventuellement ceux de la sécurité publique. Il sera donc restauré, ainsi qu'un mur de soutien du chemin de la Verrerie en très mauvais état.

Il est aussi envisagé des travaux de voirie sur divers chemins : du Cros, La Vancie Nous attendons l'accord des subventions demandées.

Il nous faut aussi penser à la fin des mises aux normes de nos bâtiments publics que nous avons repoussées afin de financer les travaux de l'église : rampes d'accès (WC, cimetière), barres pour handicapés du WC de la mairie

Des devis sont aussi demandés pour le matériel informatique de la mairie qui a déjà 7 ans et commence à montrer des signes de faiblesse.

Nous espérons que notre budget 2019 nous permettra de faire face à toutes ces dépenses sinon il faudra faire des choix prioritaires.

J'invite les anciens de la commune à noter la date du repas qui devrait être le dimanche 17 mars 2019.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE à toutes et à tous.

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de
M Elie BOYER, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant
sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 28 879,93 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10	
Nombre de membres présents : 7 +1	
pouvoirs	
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes : 8	
Pour : 8	Contre : 0

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	+ 3 088,63 €
A – <u>Résultat de l'exercice</u>	25 791,30 €
B – <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du CA)	+ 28 879,93 €
Investissement	
D – <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	44 342,65 €
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R001 (excédent de financement)	
E – <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement (si dépenses>recettes)	00,00 €
Excédent de financement (si recettes>dépenses)	65 411,00 €
REPRISE = C (=G+H)	28 879,93 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	5 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	23 879,93 €
Excédent reporté	23 879,93 €

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

Article	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	objet	Crédits ouverts BP 2018
65548	Contribution aux organismes de regroupement			1 337 €
	Parc Livradois Forez		cotisation 2018	300 €
	AICRI	Association	Cotisation 2018	227 €
	Fée des ACTS	Fédération d'associations	Adhésion annuelle	150 €
	SOS Animaux	Association	cotisation 2018	93 €
	Dispositif Carte jeunes	Ville Issoire	Convention CJ 2018 (estimatif)	150 €
	SIEG maintenance EP		Estimatif 2018	320 €
			Réserve 2018	97 €
6558	Autres contributions obligatoires			3 100 €
	Relais des gîtes de France		cotisation 2018 (estimation)	200 €
	Téléassistance Départementale	Conseil Général	1 usager estimation 2018	120 €
	Ecole de Sauxillanges	Caisse des écoles	9 enfants x 270 €	2 430 €
	SPANC	SIVOM	estimatif 2018	250 €
			Réserve 2018	100 €
657358	Subv. Fonct groupements de collectivités			8 993 €
	SIVU La Sugérienne des Liards		participation 2018	8 993 €
657364	Subv. Fonct établissements et services rattachés			6 493 €
	Service Assainissement		Subvention 2018	6 493 €
65741	Subv. Fonct Associations et org. Privés			2 000 €
	- Ecole élémentaire Sauxillanges : 180 - Coop sco Ecole maternelle Sauxillanges : 120 - Sté de chasse : 150 - E.D.P. : 150 - Restos du cœur : 100 - Solidarité Paysans : 50 - Amicale d'Egliseneuve : 100 - A.C.I.E.R. : 100 - Ligue contre le cancer : 100 - Ass Eveil de la maison de retraite de Sauxillanges : 150 - ADMR : 200 - Ass « au rythme de la terre » : 50 - Divers à affecter le cas échéant : 550			



ASSAINISSEMENT D'EGLISENEUVE DES LIARDS

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget « ASSAINISSEMENT »
Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 7 098,33 €

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7+1 **pouvoirs**
Nombre de suffrages exprimés : 8
Votes :
Pour : 8 Contre : 0

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	7 098,33 €
A – <u>Résultat de l'exercice</u>	0 €
B – <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du CA)	7 098,33 €
C – <u>Résultat à affecter</u> [=A+B (hors restes à réaliser)]	
Investissement	
D – <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	5 730,65 €
D 001 (besoin de financement)	0 €
R001 (excédent de financement)	
E – <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement (si dépenses>recettes)	0 €
Excédent de financement (si recettes>dépenses)	0 €
Besoin de financement = F (=D+E)	5 730,65 €
REPRISE = C (=G+H)	7 098,33 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	7 098,33 €
G = au minimum couverture du besoin de financement (F)	
2) H Report en fonctionnement R 002	0 €
EXCEDENT REPORTE R002	0 €

SIVU « La sugérienne des Liards »

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017. Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : **23 540,35 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	18 885,24 €
A – <u>Résultat de l'exercice</u>	4 655,11 €
B – <u>Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du CA)	23 540,35 €
Résultat à affecter	
Investissement	
D – <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	0
D 001 (besoin de financement)	23 447,73 €
R001 (excédent de financement)	
E – <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement (si dépenses>recettes)	0
Excédent de financement (si recettes>dépenses)	0
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
G = au minimum couverture du besoin de financement (F)	
2) H Report en fonctionnement R 002	23 540,35 €
EXCEDENT REPORTE	23 540,35 €

Membres du Conseil Syndical :

MM BOYER, CHEYNOUX, RUFFIER, MASSACRIER, GERONDE, LOUBARESSE, REDON, M DEPERT ,
M. CHASSAING et COURTINE.

CALCUL DU PRORATA DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2018

Egliseneuve des Liards : - Tractopelle : 52 heures
 - Tracteur : 118 heures
 soit : 170 heures

Sugères : - Tractopelle : 232 heures
 - Tracteur : 307heures
 soit : 539 heures

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7 pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 8
Votes :
Pour : 8 Contre : 0
Convocation le : 21/03/2018
Date de convocation : 23 mars 2013

TOTAL DES HEURES : 709 heures

D'où la répartition suivante pour l'année 2018 :

Egliseneuve des Liards : 23,98 %
Participation 2018 : 8 993 €

Sugères : 76,02 %
Participation 2018 : 28 509 €

Genèse d'un projet : un columbarium original à Egliseneuve des Liards.

L'idée est partie d'une discussion au conseil où nous étions plusieurs à nous demander s'il ne fallait pas faire comme toutes les autres communes : acheter et faire installer un columbarium flambant neuf. Seulement, en regardant les catalogues, en observant ceux des autres cimetières, le coût et l'uniformisation des propositions nous



paraissaient inadéquats...

Puis, il nous est venu une idée : celle de renouer avec la tradition de la pierre de notre village -

les tailleurs de pierre. Pour notre recette il nous fallait trois ingrédients principaux : le concepteur-graveur, la matière et l'installateur.

La matière, c'est Michel Redon qui a gentiment proposé de

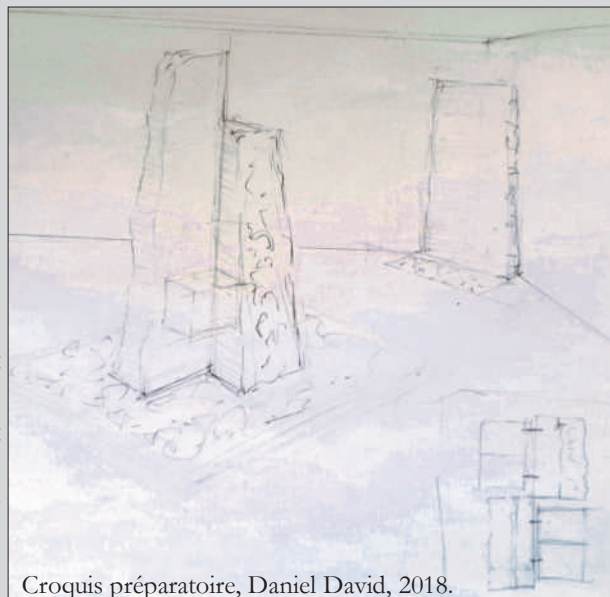
recupérer quelques blocs de granit rouge. Un camion, un chariot, une barre à mine, une pelle, de l'huile de coude et un vérin de charpentier et le tour était joué...

L'installateur s'est naturellement trouvé en la personne de Davy Giron qui apportera sa vision technique et pratique pour la mise en forme définitive dans le nouveau cimetière.

Mais c'est bien sûr notre concepteur-graveur qui a réfléchi à tout le montage, qui en a dessiné les plans afin d'obtenir un columbarium original qui puisse servir au mieux

les habitants et qui laisse aussi un rappel de tous ces tailleurs

de pierre et maçons d'Egliseneuve. C'est Daniel David qui nous aura réalisé ces dessins et à qui nous devons aussi les gravures.



Croquis préparatoire, Daniel David, 2018.



A bientôt sur le site de la mairie pour la poursuite des travaux !



Columbarium définition. Le **columbarium** (parfois écrit **colombarium**) est une structure comportant des cases destinées à recevoir des urnes funéraires.

Origine du mot columbarium

Columbarium est issu du latin « *columba* » qui signifie « niche » (pour les oiseaux, pigeons). Les columbariums existent depuis l'époque romaine durant laquelle la crémation existait déjà. Pour disposer les cendres, on creusait alors ces niches dans les murs des nécropoles.

Le columbarium de nos jours

De nos jours, le **columbarium** est toujours utilisé pour l'inhumation des urnes contenant les cendres des défunts qui ont fait l'objet d'une crémation. Le **columbarium** est principalement situé dans les cimetières, mais peut aussi faire partie de l'enceinte d'un crématorium.

Il est donc géré soit par la Mairie, soit par le crématorium par gestion déléguée.

Les familles sont libres d'y acquérir ce qu'on appelle une case de **columbarium** afin d'y disposer une ou plusieurs urnes selon la place disponible.

Législation concernant le columbarium

La [loi du 19 décembre 2008](#) est venue préciser les possibles destinations des cendres.

L'article L. 2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en a ainsi été modifié, imposant aux communes de plus de 2000 habitants de disposer d'au moins un site cinéraire pour l'accueil des cendres.



Article L2223-1

Chaque commune ou chaque établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de cimetières dispose d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts et, dans les communes de 2 000 habitants et plus ou les établissements publics de coopération intercommunale de 2 000 habitants et plus compétents en matière de cimetières, d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation. [...]

Le site cinéraire comprend obligatoirement un espace aménagé pour la dispersion des cendres, appelé « jardin du souvenir » et, au choix, un **columbarium** ou des [concessions cinéraires](#) :

Article L2223-2

[...] Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes.

Concession en columbarium

L'acquisition d'une case de **columbarium** s'apparente à celle d'une concession en terrain, à la différence que la structure appartenant à la commune, c'est à elle qu'il appartient de l'entretenir.

L'aménagement de la porte est libre, son entretien revient au concessionnaire. Le concessionnaire peut ainsi disposer gravure, photo porcelaine, soliflore et autres décorations sur la porte de la case.

Inhumation d'une urne

Au même titre que le cercueil, l'urne disposée dans une case de columbarium doit faire l'objet de l'autorisation de la mairie selon **l'article R.2213-39 du Code Général des Collectivités Territoriales**.

Destination des cendres (Article L2223-18-2, loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 - art.16)

A la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont en leur totalité :

- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à [l'article L. 2223-40](#) ;
- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'article L. 2223-40 ;
- soit dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques.

En cas de dispersion des cendres (Article L2223-18-3, loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 - art.16)

En cas de dispersion des cendres en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. L'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion de ses cendres sont inscrits sur un registre créé à cet effet.



Le linéaire du réseau de canalisation du service d'eau potable est de plus de 500km !

Les compétences du SIAEP sont la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau avec tout l'entretien et les travaux que cela incombe

Le service public d'eau potable dessert 4 728 abonnés au 31/12/2017 (4 709 au 31/12/2016) sur les communes d'Auzelles, Brousse, Ceilloux, Cunlhat, Domaize, Echandelys, Egliseneuve des Liards, Manglieu, Pignols, Saint-Jean-des-Ollières, Saint-Eloy-la-Glacière, Sallèles, Sauxillanges, Sugères, Tours-sur-Meymont.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 83,09 m³/abonné au 31/12/2017. (82 m³/abonné au 31/12/2016).

Notre commune comptait au 31 décembre 2017 119 abonnés.

Le service d'eau potable a prélevé 593 462 m³ en 2017 contre 563 293 m³ l'année précédente. Le syndicat dispose de 54 captages et 5 stations de traitement (traitement de l'arsenic par le GEH, Reminéralisation par la Neutralite et Désinfection par le chlore liquide)/

La qualité de votre eau : d'après les valeurs fournies par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et les 58 prélèvements effectués en 2017, le taux de conformité est de 100%.

Ce qui signifie que le SIAEP et ses agents fournissent toujours une eau de très bonne qualité !

✓ Programmes de travaux 2017 - 2018

La société SECAE a été retenue, après ouverture des plis le 27 Février 2017, pour assurer la maîtrise d'œuvre d'un premier programme de travaux 2017 - 2018 pour un montant de 7 000.00 € H.T.

Il s'agit de la réalisation de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (canalisations) dans le Bourg de Sallèles, en lien avec les aménagements de voirie prévus.

Une subvention a été déposée courant Juillet auprès du Conseil Général pour un montant global de l'opération qui s'élève à 153 000.00 € H.T., dont 144 500.00 € H.T. de travaux.

Accord de subvention à la commission permanente du Conseil Général du 27 Novembre 2017 de 40 % des travaux retenus.

L'appel d'offres est passé le 11 Octobre 2017 et l'ouverture des plis s'est déroulée le 21 Novembre 2017.

L'entreprise Delavet a été retenue pour un montant de 120 222.50 € H.T.

La société SECAE a aussi été retenue, pour assurer la maîtrise d'œuvre du deuxième programme de travaux 2017 - 2018 pour un montant de 10 050.00 € H.T.

Il s'agit de la réalisation d'une 2^{ème} tranche de travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages, concernant les captages Pialat, Pellet, Chambas Haute, Communaux de Buisson, Dumahut, Vacheron, sur la commune d'Auzelles et Echalié Ancien Haut, Echalié Ancien Milieu, Echalié Ancien Aval, Echalié Nouveau Aval, Echalié Nouveau Amont, sur la commune de Saint Eloy la Glacière.

Deux subventions ont été demandées courant Juillet auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant global de l'opération qui s'élève à 241 800.00 € H.T., dont 230 250.00 € H.T. de travaux.

✓ Périmètres de protection des captages

Les achats de terrains pour les PPI se poursuivent interminablement.

Recettes globales : total des recettes de vente d'eau pour 2017 795 737,84€ HT

Dépenses globales :

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?

LA QUALITÉ DES RIVIÈRES A TROIS NIVEAUX

2011 - 2013 - 2015

État écologique

Qualité chimique

Qualité biologique

Qualité physique

Qualité globale

LES AGENCES DE L'EAU

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Repas de fin d'année des délégués du SIAEP chez FAN

ZERO DÉCHET NON VALORISÉ dans nos bacs gris !

C'est le projet ambitieux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Alléger nos bacs gris est désormais devenu une priorité. C'est un enjeu économique et écologique de taille pour la collectivité.

Le constat est tel qu'en 2019, il y a beaucoup trop de déchets valorisables dans nos ordures ménagères. On y retrouve encore des emballages recyclables destinés au bac de tri et des déchets fermentescibles.

Nous devons aujourd'hui détourner ces tonnages, en poussant le tri à son maximum et en compostant. C'est la solution la plus efficace pour réduire la quantité et le coût de traitement des déchets.

Collectivités,
Communautés de Communes,
Communauté d'Agglomération,
professionnels, établissements
publics, privés et usagers...
chacun de nous est un acteur
indispensable à cette réussite !

Le COMPOSTAGE DE QUARTIER dans vos communes !



A l'horizon 2023, la loi nous impose le tri à la source des déchets fermentescibles pour tous. Alors, pourquoi attendre cette date et ne pas commencer l'aventure maintenant ?

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'est fixé l'objectif de développer le compostage de quartier sur l'ensemble de son territoire.

C'est un dispositif écologique et durable avec un coût de collecte, de transport et de traitement quasiment nul pour la collectivité et donc pour le contribuable.

Il répond à différents besoins, allant de la réduction des déchets, à la solidarité entre voisins, en passant par la réappropriation d'espaces communs.

Le compostage de quartier devient aujourd'hui un mode de collecte à part entière pour la collectivité et ses usagers.

Le coût d'un SERVICE PUBLIC PERFORMANT

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se doit d'assurer une gestion saine et rigoureuse afin de limiter la facture déchets auprès des ménages. L'évolution des normes, la réglementation et l'enjeu de la protection de l'environnement se traduisent trop souvent par une hausse des coûts.

Certaines communes ont déjà vu leur fréquence de collecte des ordures ménagères ramenée à une seule tournée hebdomadaire. En 2019, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuivra l'optimisation de ses circuits.

Soyez assuré que c'est avec une volonté d'amélioration continue et de discipline budgétaire que sera mené ce projet.



Nos BACS DE TRI vont progressivement faire PEAU NEUVE !

En vue de faciliter le geste de tri pour tous les habitants et répondre à la norme nationale, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE changera progressivement la couleur des couvercles sur ses bacs de tri ! Ils seront désormais, comme partout ailleurs, de couleur jaune.

EGLISENEUVE DES LIARDS : les RÉSULTATS sur votre Commune :



30,288 tonnes d'ordures ménagères collectées / an
Nous pouvons encore alléger le poids de nos bacs gris !



5,999 tonnes de verre collectées / an qui ont permis la
fabrication de 13 330 bouteilles



4,204 tonnes de déchets verts évitées grâce au
compostage individuel



8,361 tonnes d'emballages et journaux
magazines collectées / an qui ont permis la
fabrication de nouveaux produits :

23 752



boîtes à chaussures

3



lave vaisselle

1 975



ours en peluche

1



cadre de vélo

150



arrosoirs

L'équipe du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE reste à votre disposition pour tout renseignement au 04.71.50.32.92.

Adresse e-mail : sictom.issuire.brioude@wanadoo.fr

Site Internet : sictom-issuire-brioude.com

CONTRAT TERRITORIAL DE L'EAU MÈRE ET DU RUISSEAU DES PARCELLES

Bilan Année 2017

Le **Contrat Territorial de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelles** est un service de protection et de valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques, porté par l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE et par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (maîtrise d'ouvrage déléguée). Son territoire concerne les masses d'eau de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelles.

Les actions du Contrat Territorial sont cofinancées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.



QUALITE ECOLOGIQUE

Les **résultats** de l'étude 2015 - 2016 concernant l'**évaluation** de la **qualité écologique** des **cours d'eau** ont été rendus en 2017. Ces résultats montrent que l'**amont** des bassins versants de l'**Ailloux** et de l'**Eau-Mère** présentent un **bon état écologique**, « mais attention » ce bilan indique aussi que la qualité des cours d'eau se **dégrade** d'amont en aval jusqu'à atteindre, dans la **partie aval**, un état écologique qualifié de **moyen**. Le bassin versant du **ruisseau des Parcelles** présente quant à lui un état écologique **mauvais** (en particulier dans la partie plaine). Les raisons des dégradations des bassins versants sont multiples : la présence de micropolluants, des aménagements contraignant les cours d'eau, la dégradation de la végétation rivulaire et l'urbanisation.

RESSOURCE EN EAU

Une étude permettant de faire le point sur la **ressource en eau** a été menée sur le bassin versant de l'Eau-Mère jusqu'à la confluence avec l'Ailloux. La **situation actuelle** montre une **difficulté à partager l'eau avec le milieu naturel** dans le secteur plaine, en particulier lors de la période de basses eaux. Précisons que l'ensemble du bassin versant est concerné par un risque d'augmentation de la pression sur les milieux aquatiques dans un contexte de **réchauffement climatique**.

La stratégie proposée consiste à mettre en place, dans le cadre d'une coopération entre l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE et les gestionnaires des biefs, des actions contribuant à la modification de la gestion des ouvrages. L'objectif sera également de maintenir l'équilibre actuel en réduisant autant que possible les besoins en eau pour prendre en compte le risque de baisse de la ressource disponible.

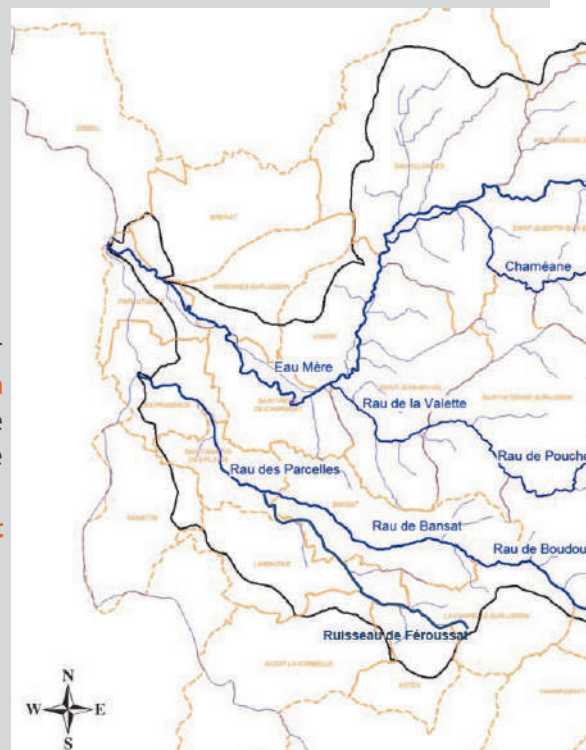
Trois axes de travail ont été proposés :

- Rendre les cours d'eau prioritaires, notamment en période d'étiage** (conformément à la réglementation) ;
- Eviter les prélèvements d'eau inutiles ;**
- Permettre le maintien des activités sans augmenter la pression sur les milieux.**

TRAVAUX RIVIERE

Des **travaux** aux niveaux des rivières **Bordes**, **Astrou** et **Maillerie** ont été effectués sur environ 14 km de cours d'eau. Afin de **sensibiliser** les riverains, de **préserver** et/ou **améliorer** l'état de certains tronçons de ces cours d'eau diverses actions ont été effectuées :

Restauration de la **végétation rivulaire** afin de pérenniser l'ensemble de ses fonctions : maintien des berges, ombrages,



Gestion sélective des **embâcles** afin d'améliorer l'écoulement de l'eau dans certaines zones à risque ;

Mise en place de **clôtures** et d'**abreuvoirs** afin de **limiter** le **piétinement** des **berges** et les apports en éléments organiques dans le cours d'eau ;

Expérimentation de techniques de gestion de la **renouée du japon** afin de lutter contre cette espèce exotique envahissante.

En 2017, L'Eau-Mère a été aménagée au niveau du pont de Saint-Rémy-de-Chagnat. Les travaux ont consisté à renaturer les berges via des **techniques de génie-végétale**. Les objectifs ont été de renforcer les berges tout en favorisant l'auto-épuration du milieu, de créer un chenal d'écoulement au niveau de l'accumulation de sédiments qui obstruait l'arche centrale du pont et de mettre en place des épis pour recentrer les écoulements vers ce chenal. Aucune extraction des sédiments n'a été réalisée.



En 2018, prévisionnellement des travaux aux niveaux de la rivière **Eau-Mère** et du **Ruisseau de Pouchon/Valette** devraient débiter : restauration de la ripisylve, gestion sélective des embâcles dans les secteurs à risques, enlèvement des déchets,... Afin de prévoir ces travaux la concertation auprès des riverains a débuté en 2017.

Rappelons, que ces travaux ne dispensent en aucune façon les **propriétaires riverains** des **droits et devoirs** qui leurs incombent. En effet, ces derniers sont tenus à un **entretien régulier** des cours d'eau afin de **contribuer** à leurs **bons états écologiques**.



L'animateur et le technicien du Contrat Territorial se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions en tant qu'usagers et/ou riverains et vous conseiller pour intervenir sur les cours d'eau et les zones humides.



Les **zones humides** sont des **milieux fragiles** qu'il convient de mieux connaître afin de mieux les protéger : une étude devrait ainsi être lancée en 2018. En effet, les zones humides rendent de nombreux services à la société en participant à l'**amélioration** de la **qualité** de l'eau, à la **régulation** de l'**hydrologie** et en accueillant de **nombreuses espèces** animales et végétales.

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Depuis 2014, le Contrat Territorial de l'Eau-Mère, en partenariat avec l'Education Nationale, est intervenu avec **21 classes**, soit environ **550 enfants** de la maternelle au lycée. Au travers des animations, les enfants ont pu découvrir l'importance de protéger les rivières et les milieux aquatiques. En 2017, l'école maternelle de Sauxillanges s'est vu délivrer le Label E3D, concrétisant la démarche de **développement durable** porté par l'école.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le Contrat Territorial de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelles basé dans au Pôle Aménagement Durable de l'Espace de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Tel : 04 73 55 90 48

Mail animateur : vincent.amaridon@capissoire.fr

Mail technicien rivière : aurelien.grandpierre@capissoire.fr

Vous pouvez visionner le **guide du riverain** en vous rendant sur le lien suivant :

<http://fr.calameo.com/read/004887790275500f065da>

Mais au fait, le Parc qu'est-ce que c'est ?

Une association constituée en 1982 par quelques élus de toutes sensibilités politiques est à l'origine du Parc naturel régional Livradois-Forez. En 1984, un syndicat mixte de préfiguration du Parc est mis en place. Après agrément du ministère de l'Environnement, **le Parc Livradois-Forez est créé le 4 février 1986**. Il est le 22^e Parc naturel de France et l'un des plus grands en superficie et en nombre de communes. Il regroupe aujourd'hui 168 communes, 11 intercommunalités, les départements de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme et la région Auvergne Rhône-Alpes. Son territoire s'étend de Ris (au nord) à Allègre (au sud) et de Billom (à l'ouest) à Chalmazel-Jeansagnière (à l'est). Les Parcs naturels régionaux sont actuellement 53. Le dernier né est celui de l'Aubrac.

La Charte pour fondement

Chaque Parc définit un projet de territoire en s'appuyant sur les caractéristiques naturelles, culturelles et humaines de son territoire. C'est la raison pour laquelle les actions et axes d'intervention peuvent sensiblement différer d'un Parc à un autre. Ce projet est présenté dans un document officiel : la Charte. Celle du Parc Livradois-Forez est résumée en une phrase :

Inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez où frugalité se conjugue avec épanouissement.

Après une procédure de validation de la Charte faisant intervenir une enquête publique, le vote des collectivités, l'avis du Conseil national de protection de la nature, de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et des ministères concernés, le classement *Parc naturel régional* est attribué par décret du premier ministre pour une durée de 15 ans renouvelable.

Le décret du Parc Livradois-Forez a été renouvelé en 1998 et en 2011. Il est valide jusqu'en 2023 et il devrait être prochainement prolongé jusqu'en 2026. Au moins trois ans avant cette date, une démarche de renouvellement de classement devra être engagée qui comprendra une évaluation de l'action du Parc, une analyse de l'évolution de son territoire et l'élaboration et la validation d'une nouvelle Charte.

Des missions définies

Un Parc naturel régional est un territoire reconnu au niveau national pour ses richesses naturelles, la valeur de son patrimoine et de ses paysages, mais fragilisé par la dévitalisation rurale. Cinq missions lui sont confiées, définies par le code de l'environnement :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales.

Un Parc naturel régional n'a pas de pouvoir de police : il ne peut ni interdire, ni obliger, ni verbaliser. Ses méthodes de travail sont la sensibilisation, la concertation, la pédagogie, la co-construction et l'échange.

Où rencontrer les élus et l'équipe technique du syndicat mixte du Parc ?

Chacune des communes du Livradois-Forez a désigné un **délégué au Parc** au sein de son conseil municipal. Il en est de même pour les départements, les établissements publics de coopération intercommunale et la région. Christophe VEZON est délégué de la commune d'Égliseneuve-des-Liards au syndicat mixte du Parc.

Le siège du Parc naturel régional Livradois-Forez est situé à Saint-Gervais-sous-Meymont près de la route départementale 906 à mi-distance entre Thiers et Ambert. La Maison du Parc est le lieu où travaillent les salariés et l'endroit où se réunissent les élus du comité syndical. Le bâtiment est également une « maison » partagée qui abrite plusieurs partenaires. De nombreuses réunions de travail avec les EPCI, les communes, divers organismes institutionnels ou socio-économiques s'y tiennent, souvent plusieurs fois par jour.

L'équipe technique du Parc, son président et ses élus se déplacent pour répondre aux besoins et attentes de leurs interlocuteurs. Les vice-présidents du syndicat mixte sont les interlocuteurs privilégiés d'un secteur du territoire. **Éric DUBOURGNOUX** est le correspondant pour Égliseneuve-des-Liards.



Contact : Claudy COMBE, Chargé de mission « Relations avec les communes ».



Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Puy-de-Dôme



Pour toutes vos questions juridiques ou techniques :
Rénovation énergétique, location ou vente de logement,
investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement,
aides financières, travaux, économies d'énergie...
dans le logement collectif ou individuel

***Demandez des conseils d'experts
avant d'agir !***

**Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant**

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Ou lors de permanences juridiques réparties sur le territoire départemental.

**Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75**

contact@adil63.org* *www.adil63.org

Membre du réseau **FAIRE**



Ecole de Sauxillanges

Situation des effectifs de rentrée 2017

École maternelle : 14 PS, 19 MS, 20 GS (total : 53)

Ecole élémentaire : 19 CP, 26 CE1, 25 CE2, 27 CM1, 20 CM2.

Prévision des effectifs 2018/2019

Ecole maternelle : Mme Vèce et Mme Gagnaire PS 18, MS 19, GS 19. (56)

Mme Mathé travaille 75% le mardi, jeudi et vendredi. Le lundi sera assuré par Mme Lussert, qui travaille déjà dans l'école.

Mme Leroy, travaille à 100%, avec une décharge de direction le mardi assurée par Mme Lussert.



Projet d'Ecole : aider les élèves en difficulté en envisageant les apprentissages au travers d'actions permettant de donner de la cohérence, d'améliorer leurs compétences et d'assurer au mieux la continuité des apprentissages.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires

En élémentaire, les évaluations de début d'année ont permis de mieux cibler les difficultés des élèves et les maîtres ont pu faire appel très tôt au personnel du RASED, puis mettre en place les APC. 34 élèves ont été pris par les maîtres en APC après la classe pour la lecture fluence, la compréhension, le respect de l'orthographe, en calcul et en compréhension des situations problèmes. La démarche sera reconduite.

Au total, 15 élèves ont été signalés et/ou pris en charge par un maître E ou G

En maternelle, les enseignantes souhaiteraient prendre tous les élèves en début d'année pour effectuer des bilans et renforcer certains apprentissages en petits groupes

Les contacts avec le RASED concernent essentiellement la psychologue scolaire

Actions communes pour développer le Vivre Ensemble, la Solidarité, la citoyenneté :

La course contre la faim :

Le maître coordinateur de l'action pour les deux écoles informe que 2704 € ont été récoltés pour l'Association. Il remercie les personnes bénévoles de l'association Sports Sentiers qui ont aidé les enseignants à installer le balisage notamment.



Photos C.Gueguen-Zane

Deux écoles en Démarche de Développement Durable :

La sensibilisation au recyclage des déchets a permis de faire rentrer dans les habitudes le tri des déchets non seulement dans les classes mais déborde sur les temps de cantine et du goûter en maternelle.

Le Projet du Parc Livradois-Foréz « Mon Voisin Paysan », auquel ont participé les classes maternelles, le CP et CE1 a abouti à une journée de valorisation des travaux le 18 juin aux Prairies. L'école Maternelle a obtenu la labellisation de niveau 3 tandis que l'Elémentaire a reçu le niveau 1.

Le Petit Salon du Livre de Condat :

Cette participation permet aux élèves de découvrir des albums de la littérature jeunesse, d'aller à la rencontre d'auteurs et d'illustrateurs. Les interventions sont l'occasion de questionnement en amont, et de pratique d'ateliers artistiques ou littéraires lors de la venue des artistes.

La qualité des interventions est mise en avant par les enseignants qui y voient un atout dans le parcours culturel et artistique des élèves.

Le Livret Scolaire Unique :

Les maîtres de l'élémentaire ont bénéficié d'heures de formation continue au LSU. Les résultats scolaires des élèves seront donc visibles par leurs parents sur la Base Nationale le moment voulu.

La stabilité des équipes enseignantes contribue à une bonne connaissance des dossiers scolaires. Les programmations et progressions sont transmises entre les maîtres. Pendant le mois de juin, les réunions entre enseignants, enseignants et parents et membres du RASED si nécessaire, ont permis de discuter des résultats scolaires des élèves et préparent ainsi au mieux la rentrée pour tous les élèves. La réflexion se poursuit sur l'évaluation par compétences, l'évaluation par notes.

Les programmes 2016 :

La mise en place des programmes de 2016 se poursuit. Une liaison CM2/6ème, institutionnalisée par ces nouveaux programmes, a eu lieu le 27 avril avec le Collège des Prés d'Issoire sous la forme d'une journée entière à participer à des ateliers d'anglais animés par les 6ème. Le travail réalisé en amont dans la classe a permis un réinvestissement des connaissances et une mise en confiance pour l'année à venir (connaissance des lieux, de professeurs, du self, des attentes envers le CPE...). Ce dispositif est pérenne au projet d'école.

La Directrice ajoute le souci qu'ont les équipes de choisir des animations, et/ou sorties qui complètent à chaque fois un peu plus le parcours culturel et artistique des élèves. Cette année, les CM1 et 2 ont visité le Château d'Aulteribe, tandis que les CE2 ont participé aux projections des films de CinéParc.

Le Carnet de Suivi des Apprentissages en maternelle :

Il n'existe pas de LSU en maternelle. La Directrice explique que celui de l'école a été conçu par les enseignantes pour que les parents aient la meilleure lisibilité possible des compétences de leurs enfants.



LOTO organisé par l'APE

Piscine :

Le cycle se termine pour les élèves de grande section qui reprendront dès le 13 septembre au CP. Le problème des accompagnateurs agréés est mis en avant. Le nombre n'est pas suffisant dans les deux écoles et ne permet aucune latitude ; en cas d'absence de l'un d'eux, les élèves ne pourraient pas se rendre à la piscine. Un appel urgent est donc lancé. Le premier agrément pour tous les bénévoles de la circonscription aura lieu le 8 septembre 2018 à la piscine de Longues ou le 14 septembre piscine d'Issoire.

La formation à la Sécurité Routière avec la Gendarmerie n'a pu aboutir pour les CE2 et CM1. Ce volet du parcours citoyen est à améliorer.

Les bénéfices sont reversés aux écoles afin de les aider à payer les factures de fournitures scolaires, livres, jeux éducatifs, de sorties scolaires...



Carnaval organisé par l'Association des Parents d'Elèves de Sauxillanges, goûter offert par l'EHPAD



Kermesse

EGLISENEUVE DES LIARDS 1914 – 1918

Le 2 août 1914 : Invasion du Duché du Luxembourg par l'Allemagne. La France décrète la mobilisation générale. Ce même jour Philippe JURY est élu Maire d'Egliseneuve des Liards.

Le 3 août 1914 : Déclaration de guerre à la France.



En août 1914 le Conseil Municipal demande qu'un sursis d'extrême urgence soit accordé aux hommes de l'armée pour faire les moissons par des gens rompus à la conduite des moissonneuses-lieuses et aux mécaniciens des batteuses.

Durant cette période de nombreuses demandes d'allocations sont faites au Conseil Municipal pour soutien de famille suite à mobilisation.

Sur ordre du s/s Préfet : des personnes sont nommées pour prêter main forte à l'autorité.

Le 27 septembre 1914, le Conseil Municipal exprime son entière confiance dans le gouvernement qui a en ses mains la destinée de la France et de la République, dans la vaillante armée et dans ses chefs éminents.

Il envoie le témoignage de sa sympathie et de son admiration à tous les mobilisés de la commune et en particulier à Georges GIRON, Jean MAYOUX et Claudius BORY qui viennent d'être glorieusement blessés sur le champ de bataille.

Le 24 décembre 1916, le Conseil Municipal décide :

*L'envoi d'un paquet à chacun des soldats de la commune prisonniers de guerre en Allemagne.

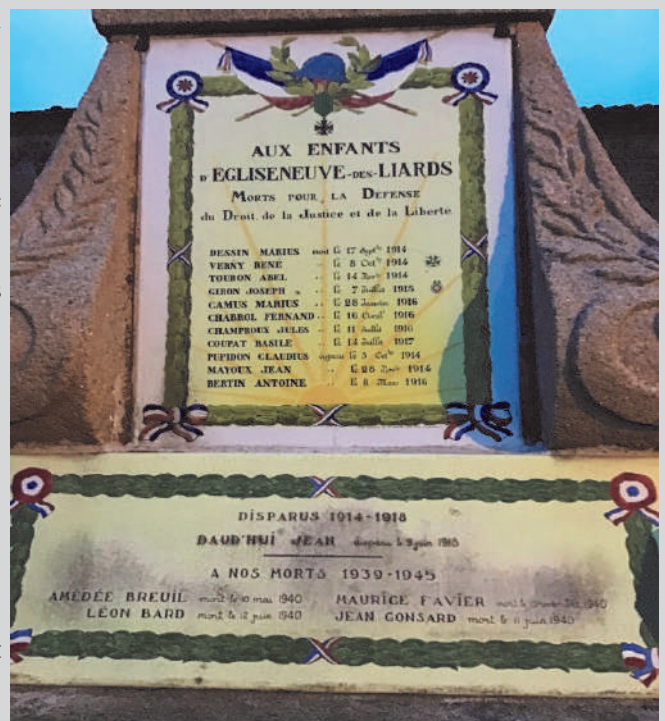
*L'envoi d'une somme à l'agence d'Auvergne des prisonniers du Département.

*L'envoi d'une somme à l'orphelinat des armées.

Le 22 juillet 1917, il est demandé la majoration des allocations journalières en vertu de la loi du 31 mars 1917.

En avril 1918 la commune possède 344 habitants (145 aujourd'hui)

Durant cette période, la commune perd son boulanger qui est mobilisé, et les femmes s'occupent des travaux des champs.



Nos morts

DESSIN Marius : 4^e régiment de zouaves, décédé le 17 septembre 1914 à CARLEPONT (Oise) à 12h30 d'une balle dans la tête.

VERNY René : décédé le 8 octobre 1914 (pas de renseignements sur lui)

TOURON Abel : né le 4 août 1880 à Eglise neuve, soldat de 2^e classe au 92^e RI, décédé le 14 novembre 1914 à ZONNEBEKE (Belgique) sous le feu de l'ennemi.

GIRON Joseph : né le 19 mai 1883 à Eglise neuve, soldat à la 3^e compagnie du 281^e RI mort le 7 août 1915 à 20h au combat d'ANGRES (Pas de Calais), n'a pu être récupéré sous le feu de l'ennemi.

CAMUS Marius : né le 12 août 1878 à Eglise neuve appartenait au 50^e RI, mort à NEUVILLE St VAAST (Pas de Calais) le 28 janvier 1916 à 11h dans les tranchées.

CHABROL Ferrand : né le 21 décembre 1882 à Eglise neuve, mort le 16 avril 1916 à 4h au bois de la Caillette à VAUX (Meuse).

CHAMPROUX Jules : mort le 11 juillet 1916 (pas de renseignements sur lui)

COUPAT Basile : né le 23 mars 1882 à Eglise neuve, mort dans les tranchées nord de VALLON (Aisne) le 14 juillet 1917.

PUPIDON Claudius : disparu le 5 octobre 1914 (pas de renseignements sur lui)

MAYOU Jean : disparu le 28 novembre 1914 (pas de renseignements sur lui)

BERTIN Antoine : disparu le 8 mars 1916 (pas de renseignements sur lui)

DAUD'HUI Jean : décédé à ORVILLER SOREL (Oise) soldat du 255^e RI, décédé le 9 juin 1918

Monument aux morts construit en 1919

Elie Boyer

COMMÉMORATIONS 2018 à EGLISENEUVE DES LIARDS

Commémorations du 11 novembre



Commémorations du 8 mai



Orages très importants survenus en juin 2018 à Egliseneuve.

PAGE 18

Reconnaissance en état de catastrophe naturelle !



Un torrent a traversé le chemin de la Verrière

Ce sont des nombreux petits torrents qui se sont déversés dans la vallée créant d'importantes coulées de boues. Les chemins descendant des pentes du côté de Saint-Quentin ont été aussi très largement saturés d'eaux torrentielles et de boues charriées par l'orage...



Orléat, Saint-Floret et Saurier, dans le Puy-de-Dôme, bénéficient d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des phénomènes d'inondations et coulées de boue survenus les 5, 9 et 10 juin.

Article de La Montagne, paru le 16 août 2018

Les phénomènes d'inondations et coulées de boue qui ont eu lieu début juin dans le département ont conduit le gouvernement à reconnaître plusieurs communes en état de catastrophe naturelle. L'annonce est parue mercredi 15 août au Journal officiel.

Les communes d'Egliseneuve-des-Liards, Montmorin, Courgoul, Montaigut-le-Blanc, Orléat, Saint-Floret et Saurier bénéficient d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des phénomènes d'inondations et coulées de boue survenue les 5, 9 et 10 juin derniers.



Photos C.Gueguen-Zane

Autre précision de la préfecture : le régime des catastrophes naturelles permet l'indemnisation des victimes, laissant à leur charge, en cas de sinistre lié à un événement relatif à des inondations et coulées de boue, une franchise qui est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq dernières années.

Chute de neige exceptionnelle, réseau en mauvais état, mauvaise couverture 4G, une pétition 2018 à Egliseneuve... Aucune reconnaissance, aucun travaux d'envergure prévus...



Article dans La Montagne, page départementale du 31 janvier 2018.
Depuis rien n'a changé...

Que s'est-il passé depuis la diffusion de la pétition ?

Réunion à Coudes

Une réunion a eu lieu à Coudes, proposée par les dirigeants d'Orange Auvergne. Une réunion qui n'a servi qu'à nous expliquer qu'Orange ne pouvait pas tout faire... Nous avons toutefois signalé nos problèmes au référent technique.

Les difficultés restent les mêmes : pas assez de lignes fixes pour l'ensemble des abonnés ou futurs abonnés, une mauvaise couverture 4G, un réseau cuivre vieillissant et un NRA à Sauxillanges loin de nos abonnés entraînant un faible, voire un très faible débit internet. Il a été rétorqué lors de la réunion de Coudes qu'il fallait tous nous mettre au satellite : de nombreux élus présents, qui avaient testé le satellite, ont répondu qu'il y avait de nombreux dysfonctionnements avec un coût relativement élevé. Là aussi pas de solution pour le moment.

Nous avons reçu un courrier du sénateur Eric Gold qui a rappelé en séance au Sénat le 3 mars 2018 la problématique



des réseaux de communication en zone rurale.

Signalisation auprès de FranceMobile : une plateforme pour faire un état des lieux

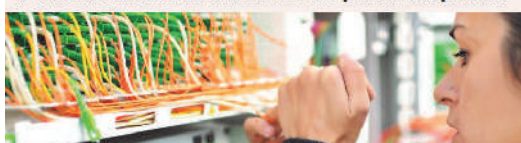
Nous avons fait une saisie auprès de

<http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr> pour une signalisation de la couverture numérique communale et une demande d'installation d'une antenne-relai 4G avec une potentielle implantation au sommet de Liards. Nous n'avons à ce jour aucune information, le dossier est toujours en traitement. J'ai renvoyé un courriel afin d'avoir des nouvelles auprès de la chargée de mission de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Un nouveau courrier Orange...

Un nouveau courrier a été envoyé et reçu en date du 6 novembre 2018. M. Anthony N'Guyen, directeur des relations avec les Collectivités Locales du Cantal et du Puy-de-Dôme, a fait la réponse suivante en attente pour le moment : « *Compte tenu de vos questions relatives à l'état du réseau fixe d'une part et de la couverture mobile d'autre part, j'ai demandé aux services techniques d'analyser et de me communiquer les éléments d'amélioration possible.* »

Peut être affiché en Mairie sur les panneaux publics



3900
(particulier)
3901
(professionnel)

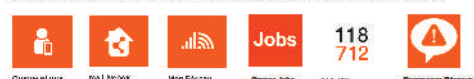
SAV fixe et internet
Informations commerciales
Informations sur votre facture

En cas de panne ou de dysfonctionnement, le 3900 diagnostique et règle l'anomalie. Si le diagnostic n'est pas concluant, une expertise sera menée. Il est important que chaque client impacté par une panne ou un dysfonctionnement contacte le 3900. Cela permettra d'identifier une éventuelle panne collective. Si vous êtes abonné chez un autre opérateur qu'Orange, contactez le service client de votre opérateur. Orange ne pourra intervenir sur votre ligne qu'après avoir obtenu son autorisation.

maison-individuelle.orange.fr
Raccorder votre maison individuelle au réseau téléphonique public

dommages-reseaux.orange.fr
Signaler un équipement endommagé sur la voie publique

Les applications mobiles à votre service



Délégation Régionale Auvergne
Place Safford, 63962 Clermont-Ferrand cedex 9
Edition octobre 2018



Une seule consolation : vous pouvez désormais contacter Orange par le biais des numéros ou adresses mail. La mairie dispose aussi d'un contact internet « privilégié » qui fonctionne globalement assez bien.

Festival du TRAC Théâtre de Rue Arts et Cultures



C'est en début de cette année que la toute jeune association « La Fée des Acts » (Fédération des Arts et Cultures du Territoire de Sauxillanges) a vu le jour sur notre territoire. Visant à contribuer à l'animation culturelle dans ses communes adhérentes : Egliseneuve des Liards, Saint Jean en val, Sauxillanges, Sugères et Usson, et à faire découvrir le travail des artistes et artisans d'art locaux, elle rassemble des élus, des associations locales (dont l'Amicale et l'EDP) et des personnes souhaitant s'investir. Après plusieurs mois de préparation, le 1er festival du TRAC s'est déroulé le dernier week-end de septembre, mettant à l'honneur les arts de la rue dans le centre bourg de Sauxillanges, avec plus d'une trentaine de compagnies, dont certaines chevronnées, ayant participé à des rassemblements comme celui d'Aurillac et des formations locales.



Elles ont proposé tout le long du week-end des spectacles fixes ou en itinérance à destination de tous les publics et tous les âges.

Des ateliers de fabrications d'objets (cerfs-volants, bâton du diable, balles de jonglage...) étaient prévus pour les enfants (compagnie Tjukurp'Arts).

Il y en avait pour tous les goûts, et plus de 5 000 personnes se sont amusées pendant les 3 jours !



Tout le week-end, sur presque toutes les places du village, le public riait devant les comédiens, il applaudissait les musiciens, regardait les expositions et stands du marché d'arts. L'organisation du festival n'a pas lésiné sur les animations musicales. Un apéro concert Trad, suivi par « Les chemineaux de la lune » a ouvert le bal le vendredi soir.

L'ambiance a été assurée toute la journée du samedi par « la fanfare Ktipiétok Orchestra », les danseurs de hip-hop « Supreme Legacy », le chanteur « Koclair », sans oublier la « chorale des 3 tours » et la chorale « Les voix de la Comté »...



Sauxillanges 28, 29, 30 septembre 2018



Côté spectacles, la compagnie «La Gazinière» avec «La Françoise des jeux et le DJ tourniquette» a rempli la place de la promenade et a déclenché les rires du public. Pour sa part, la compagnie auvergnate «Les Zoolians» a déambulé en échasses dans leurs costumes de créatures fantastiques et tribales pouvant parfois faire peur aux plus petits.





Les « Zoolians » ont enflammé la nuit avec leur spectacle « arcanes » de feu comprenant manipulation d'agrès enflammés, percussions tri-bales (en live), décors, multiples effets pyrotechniques, costumes de feu et final d'artifices. La soirée s'est finie tard dans la nuit avec les concerts des groupes : Flying Tractors, Real Men are Feminist et Adelia.



La journée du dimanche fut aussi très chargée. En passant par la compagnie « L'escalier qui monte » qui nous a fait mourir de rire avec son spectacle « mise en boîte » où le public découvre et suit des obsèques déambulatoires.

Sans oublier la compagnie « Narvalo », 3 personnages loufoques et une fiat 500 qui ont investi les rues de Sauxillanges avec tous leurs accessoires et véhicule sonorisé.



Bilan positif pour cette 1ère édition, affluence du public, retours des artistes, bénévoles enthousiastes, retombées économiques pour le territoire...



Merci à Hervé Reynard pour la rédaction de cet article.

Bureau de la Fée des ACTS :

Président : Christophe Vezon

Vice-Présidents : Vincent Challet, Bertrand Livet, Gérard Cheynoux, Gérard Bastien et Elie Boyer.

Trésorière : Candy Gueguen-Zane - trésorier adjoint Hervé Reynard

Secrétaire : Ophélie Jaffaux - secrétaire adjoint : Gérard Bouille

L'inauguration de la fin des travaux le 7 avril 2018



Le samedi 7 avril a été organisé la cérémonie de fin des travaux de restauration de l'église en présence de gauche à droite : de Mme Nicole Esbelin (conseillère départementale), M. Jean-Paul Bacquet (député honoraire et président de l'API), M. Tristan Riquelme (sous-préfet), M. Michel Fanget (député de la circonscription), M. Jean-Yves Gouttebel (président du Conseil départemental du Puy-de-dôme) et M. Bernard Sauvade (conseiller départemental).

De très nombreux habitants, les nombreux donateurs et des curieux sont venus voir la découpe du ruban et assister à la visite de l'église.



La suite de la cérémonie s'est déroulée à la salle des fêtes avec les discours de chaque personnalité.

La fin d'après-midi s'est terminée par un cocktail offert par l'EDP et la municipalité.

La souscription s'est montée à 13 855€, (avec 43 dons) moins les frais s'élevant à 416,55€ soit 13 438,45€ et la Fondation du Patrimoine a abondé cet été de 2 000€ qui viennent d'être versés à la commune. Ce qui fait un total de

15 438,45€ versés.

La pose officielle de la

Des danseurs de l'association *Tango Sauxillanges* se sont donnés rendez vous ce samedi 17 novembre. Alors forcément quand la musique de Piazzola, Di Sarli ou encore D'Arienzo a raisonné dans cette salle des fêtes, les danseurs se sont mis en mouvement pour effectuer quelques pas de tango.

Ils n'ont cependant pas transformé la salle en milonga, c'est-à-dire le bal où l'on danse le tango. L'objectif de cette rencontre était de regarder un film réalisé par ces danseurs, comédiens d'un jour lors du festival de théâtre rue qui s'est déroulé fin septembre à Sauxillanges. Ce spectacle « Sur les pas du tango argentin » retrace l'histoire de cette danse, de son origine jusqu'à son arrivée à Sauxillanges. Il décrit aussi un coup de foudre de deux danseurs au son

du bandonéon avec ces instants magiques...

Ce visionnage s'est réalisé en présence de Christophe Vezon, également président du TRAC (association organisatrice du festival de théâtre).

Beau moment de convivialité.

Lionel Genestier



Photo L.Genestier

Les « Trois beaux bars » d'Egliseneuve !

Afin d'accueillir au mieux les personnes à la salle des fêtes et notamment pour le bal du 14 août, nous



avons réalisé des bars en trois éléments. Nous avons pu aussi les prêter exceptionnellement pour les concerts du festival du TRAC. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour le bal du 14 août 2019 !



Brocante du



du 15 août 2018



L'A.C.I.E.R.

L'Association de Coopération Intercommunale des Egliseneuve Réunis



Photos E.Boyer

L'assemblée générale s'est déroulée le samedi 6 octobre 2018 dans une salle du site de LASCAUX 4 à Montignac. Elie BOYER cède sa place à Thierry NARDOU, nouveau président et Maire d'Egliseneuve de Vergt. Celui-ci présente sa commune de 560 habitants qui a connu de nombreuses réalisations municipales. Il remercie les 66 adhérents présents et retrace l'année écoulée : Assemblée Générale à Egliseneuve des Liards, visite des châteaux de la Loire les 28 et 29 avril 2018, édition du journal dont le thème était les circuits de randonnées. Il passe la parole à Jean-René TOURNADRE pour le rapport financier.

Après un sympathique repas au café LASCAUX, nous partons à la découverte du site inscrit au patrimoine

mondial de l'UNESCO dans le nouvel écrin du Centre International d'Art Pariétal.

La prochaine rencontre aura lieu les 27 et 28 avril 2019 dans la région des châteaux de la Loire.

L'assemblée générale est prévue le 5 octobre 2019 à Egliseneuve d'Entraigues.

Si des personnes sont intéressées par notre association s'adresser à la Mairie d'Egliseneuve des Liards.

La cotisation annuelle reste inchangée et fixée à 5 Euros.



Soirée théâtre le 9 juin 2018 à Egliseneuve avec le Théâtre de la Goutte d'Eau et la pièce « Cendrillon » avec l'EDP.

E.D.P.



Une belle soirée avec plus de 50 personnes venues se détendre avec les comédiens de la troupe de la Goutte d'Eau que nous accueillons fréquemment.

Une buvette a été proposée après le spectacle puis un repas a été offert aux comédiens.

Un nouveau spectacle sera proposé en 2019 !



Environnement, Développement, Patrimoine d'Egliseneuve



Le bureau :

Président : Christophe Vezon, Vice-Président : Alain Winckell, Trésorière : Candy Gueguen Zane, Secrétaire : Françoise Vergnaud



A l'heure des bilans, nous pouvons être malgré certaines promesses assez satisfaits des résultats : 13 885€ de dons récoltés et la Fondation a abondé de 2000€ ce qui fait pour la commune un apport de 15 885€ ce qui représente presque dix pour cent du budget total et surtout presque un tiers des fonds propres de la commune, ce qui est loin d'être négligeable ! L'association va pour le moment rester « un peu en sommeil » car malgré les appels nous n'avons pas eu de personnes intéressées pour nous aider à nous lancer dans le prochain « chantier » de la sauvegarde du site des Carrières. J'espère très sincèrement que quelques personnes voudront bien nous rejoindre, par l'intermédiaire de la mairie, de l'Amicale ou autre, pour que nous fassions enfin avancer ce projet. Le site est à l'abandon. Les petites cabanes de tailleurs disparaissent peu à peu et c'est tout un pan de l'histoire de la commune et du territoire qui en train de s'évanouir... De plus, mettre en place un plan d'acquisition, de réhabilitation et de découverte d'une partie du site serait un projet fédérateur pour notre commune...

Le 29 mars, l'EDP et l'Amicale vont accueillir un spectacle de l'API et l'EDP accueillera un concert de l'orchestre à cordes de l'école de musique d'Issoire dans l'église dans le courant de l'année.

Je vous rappelle qu'entre 2017 et 2018, l'EDP a réalisé sept actions à vocation culturelle et patrimoniale, mais pour continuer il faudrait venir nous donner un petit coup de main...

Christophe VEZON

HORAIRES OUVERTURE PUBLIC MAIRIE

MARDI : 14h30-17h30 et le **SAMEDI** : 9h30-12h30

Téléphone : 04 73 96 84 58 Fax : 04 73 96 87 46

Email : mairie.egliseneuvesdesliards@wanadoo.fr

Site : <http://www.mairie-egliseneuvesdesliards.fr>



TARIFS LOCATIONS SALLE DES FÊTES ET GÎTE COMMUNAL



Pour la salle du centre d'animation : Habitants de la commune : - sans chauffage : 60 € - avec chauffage : 90 €
Personnes hors commune : - sans chauffage : 140 € - avec chauffage : 170 €

Pour le gîte : - par semaine : 300 € - par jour : 60 € (hors période gîte de France)



Au Rythme de la Terre

Au Rythme de la Terre propose depuis 20 ans des cours de Yoga à Sauxillanges dans la PETITE SALLE DES FETES .

Les mardis de 10h à 11h30 et de 16h15 à 18h

Les mercredis de 18h à 19h30 et de 19h45 à 21h15

Plusieurs manifestations ont eu lieu.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Françoise VERGNAUD , professeur de Yoga :

Le Cros 63490 EGLISENEUVE DES LIARDS TEL : 04.73.96.84.39



La Sugérienne des Liards

Texte et photos Maéva Courtine



Association de chasse de Sugères et Egliseneuve des Liards

L'association assure une gestion rationnelle du gibier vivant sur le territoire où elle possède des droits de chasse. Son action est aussi accompagnée d'une régulation des prédateurs.

La saison de la chasse 2017/2018 a été très fructueuse pour les chasseurs de la *Sugérienne des Liards* qui ont à leur compte pas moins de 11 Sangliers et 23 Chevreuils.

Leur nouveau local qui va se situer sur le terrain de la commune d'Egliseneuve des liards est presque terminé.

Tu veux chasser ?? Rejoins la *Sugérienne des liards*. Pour cela il suffit d'appeler M. Courtine Michel, président de la société de chasse.

Contact : 04 73 54 25 71

Merci aux chasseurs de la part du CCAS pour le repas qui aura lieu le dimanche 17 mars 2019 !



Assemblée générale, mairie d'Egliseneuve

MEMENTO PRATIQUE

NOTRE MAIRIE

☞ **Mairie** : 04 73 96 84 58

OUVERTURE le MARDI après-midi de 14h30 à 17h30 et
le SAMEDI matin de 9h30 à 12h30

API

Agglo Pays d'Issoire : Directions générales des services et du territoire
Pôle Enfance Jeunesse Sports

7 ter boulevard André-Malraux - BP 90162 - 63504 Issoire cedex
Tél. 04 15 62 20 00

C.L.I.C.

☞ Centre local d'infos et de coordination gérontologique Issoire Bassin Montagne
(CLIC) : 04 73 89 67 38 - mail : clicissoire@wanadoo.fr . Site web : <http://www.personne-agee-aide-issuire.fr>

11, rue Espagnon 63500 Issoire. Les services du CLIC sont gratuits.

MAIRIE DE SAUXILLANGES

☞ **2ème vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00.** Informations, conseils, accompagnement dans vos démarches de recherche d'emploi, de formation, aide à la réalisation de vos projets. Contact : 04 73 89 05 85.

Site web : <http://www.mission-locale-63.info/issuire/index.php>

ADMR

☞ **ADMR Sauxillanges**

Permanence lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h50 et mardi 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h15. Tél : 04 73 96 87 96

☞ **Services d'Aides Soignantes à Domicile** : 04 73 89 71 31 (SIVOS Issoire. 24, rue Berbiziale 63500 ISSOIRE)

S.I.A.E.P.

☞ **Syndicat de l'eau (SIAEP d'Auzelles)** : 09 64 10 67 63 ou le 04 73 72 20 72.
fax 04 73 72 29 88. Astreintes : 04 73 70 66 61.

☞ **A.D.M.R.** : 04 73 96 87 96

☞ **Trésor Public (Jumeaux)** : 04 73 96 14 83

☞ **Service incendie (SDIS)** : 18

☞ **SAMU** : 15

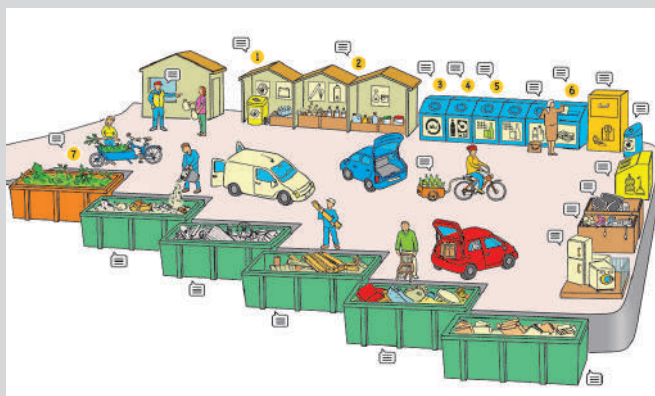
☞ **La Gendarmerie** : 04 73 96 81 55
ou le 17

☞ **La Poste** : 04 73 96 89 64

☞ **La Déchetterie** : 04 73 96 88 92

GENDARMERIE

DECHETTERIE



Horaires d'ouverture au public :

Lundi	14h à 18h
Mardi	10h à 12 h et 14h à 18h
Mercredi	10h à 12 h et 14h à 18h
Jeudi	10h à 12 h et 14h à 18h
Vendredi	10h à 12 h et 14h à 18h
Samedi	9h à 12h et 14h à 18h

ÉTAT CIVIL DÉCEMBRE 2017/ JANVIER 2019

DÉCÈS**TOUTES NOS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES**

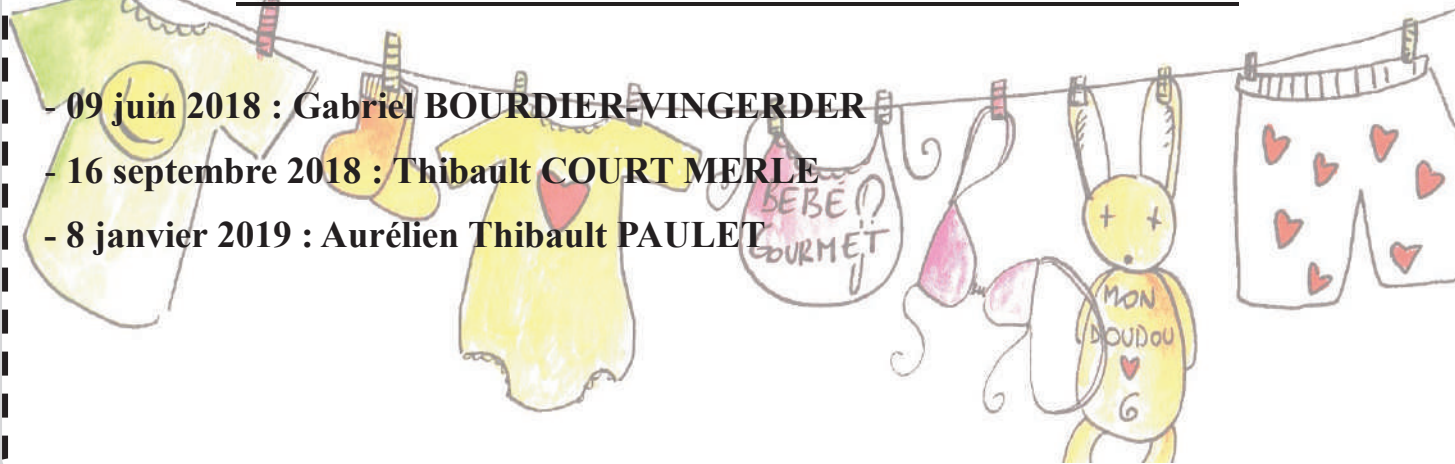
- 03/12/2017 : Raymond MAISONNEUVE (à Charel)
- 15/06/2018 : Albert BOYER (à Issoire)

**MARIAGE**

Il n'y a pas eu de mariage cette année 2018

**NAISSANCES****TOUTES NOS FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS**

- 09 juin 2018 : Gabriel BOURDIER-VINGERDER
- 16 septembre 2018 : Thibault COURT MERLE
- 8 janvier 2019 : Aurélien Thibault PAULET



BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS



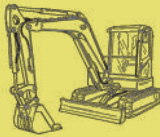
Besoin d'informations sur Egliseneuve, son histoire, ses environs ?
Vous pouvez consulter sur internet ou passer à la mairie :

<http://www.mairie-egliseneuvedesliards.fr/> ou [wikipedia.fr](https://fr.wikipedia.org/wiki/Egliseneuve_du_Liard)

Les entreprises et artisans d'art

"Chez FAN"
Françoise et Jean Alliol
 3 gîtes en maisons individuelles dans le bourg d'Egliseneuve :
 - 8 personnes ; 6 personnes et 2 personnes.
 - **Salle pour repas** de famille, anniversaires, communions, etc....
Capacité : de 15 à 35 personnes
 Réservation et renseignements aux :
 Tél : 06 88 60 90 88 ou 04 73 96 84 73
 ou 04 73 89 17 54.

EURL GIRON
Davy GIRON
 Travaux avec mini pelle
 Petit terrassement, assainissement,
 Tranchées, aménagements extérieurs,
 Fondations, travaux intérieurs, multi-services...
La Verrerie
 06 30 60 27 70
 04 73 96 83 77
 63490 Egliseneuve des Liards



Gîte à la campagne la Vigerie
63490 Egliseneuve des Liards
7 places tout équipé.
Yves Pialoux
Tél : 04.73.96.87.56

Denis Dimas La Diane
 mail : dan-dumas@orange.fr

... DOCTEUR ?
 Site : <http://cestgraphdocteur.wordpress.com>

A 2 PAS DU PONT
Gîte de charme
2 rue du pont
63490 Sauxillanges
Jean-Paul Chouvy
 Tél : 06 83 89 83 00
<http://www.giteduforez.fr/>

Chambres et table d'hôte, possibilité de dormir sous tente en été (formule 'tente d'hôte'). Gestion écologique.
Restaurant pour groupes (nous faisons des mariages, baptêmes, anniversaires, ...), maximum 55 personnes.
Walter Verhoeve et Astrid Ursem
Auberge Les Liards
63490 Egliseneuve des Liards
 tel 04 73 96 89 44



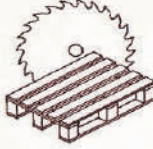
S.A.R.L. GIRON

 • Chauffage toutes énergies
 • Plomberie - Sanitaire
 • Electricité
 • Chauffe-eau solaire
 • Zinguerie
 5, rue Porte Coche
 63490 Sauxillanges
 Fax 04 73 96 85 62
04 73 96 82 23
www.sarlgiron.com - gironsarl63@wanadoo.fr

Eco Artisan Charpentier

 Charpente Couverture
 Maisons Ossature Bois
 Extensions-Élévations
 Cloisons-Solivages
 Auvents-Terrasses
 Isolation thermique écologique
LesEcoconstructions du Livradois
 Le Fay 63490 Egliseneuve des Liards
lesecoconstructionsdulivradois@orange.fr
 SIRET 437 926 330 00022
 04 73 70 68 25
 09 61 36 65 15

SCIERIE - CAISSERIE
Michel REDON
 S.A.R.L. au Capital de 8 000 €.
 EMBALLAGES INDUSTRIELS
 CAISSES PALETTES
 PALETTES DE MANUTENTION
 BOIS DE CALAGE
 La Verrière
 63490 SAUXILLANGES
 Tél. 04 73 96 80 23
 Fax 04 73 96 84 17
 E-mail scierieredon@wanadoo.fr
 R.C.S. Clermont B 353 099 583



Atelier . expo
autour du bois
tournage sculpture peinture
entrée libre

Atelier Buissonnier

Artisan, Peinture / aquarelle / fusain / soie,
Travail du bois
LE Moulin de TOURNABILLE et l'ATELIER BUISSONNIER

Prélong 63490 EGLISENEUVE DES LIARDS
 Tél fixe : 09 63 01 24 24
 E-mail : tournabille@orange.fr

MENTION LEGALE

Nom : Mairie le Bourg 63 490 Egliseneuve de Liards
 Imprimeur : Livradois Communication
 63490 Sauxillanges
 Directeur publication : Elie Boyer
 Responsable publication : Christophe Vezon
 Photos : Ch.Vezon (sauf mention contraire et photos festival du TRAC)
 Prix : Gratuit
 Dépôt légal : Janvier 2019
 Date de parution : Janvier 2019
 ISSN : en cours